

Chères et chers collègues,

J'avais dans un premier temps décidé de ne pas réagir publiquement à la publication du « livre blanc sur les entraves administratives à la recherche » du Conseil scientifique, pour ne pas donner à ce pamphlet une publicité qu'il ne mérite pas.

Je comprends que l'émoi, légitime et bien compréhensible, provoqué par ce livre blanc est très vif, bien supérieur à ce que j'avais estimé. Il a été relayé notamment lors de la réunion mensuelle avec les délégués régionaux et les directeurs adjoints administratifs des instituts le 6 juin.

Je tiens, et avec moi la direction du CNRS, à vous assurer que nous nous désolidarisons totalement de la tonalité générale de ce livre blanc. Il est regrettable que le Conseil scientifique n'ait tenu quasiment aucun compte des éléments, pourtant factuels et précis, que nous avons apporté lors de la séance du Conseil du 26 janvier 2023. Ce livre blanc ne s'appuie sur aucune démarche scientifique digne de ce nom, ce qui est quand même paradoxal pour une production du Conseil Scientifique.

Je tiens à réaffirmer la totale confiance de l'établissement envers tous les agents des fonctions support. Les chercheurs et les chercheuses apprécient, dans leur immense majorité, le travail de grande qualité effectué par leurs collègues des fonctions support, l'aide et le soutien indispensables qu'ils leur apportent. Suite à la publication de ce « livre blanc », de nombreux directeurs ou directrices d'unité, et chercheurs et chercheuses, ont spontanément contacté les instituts et les délégations régionales pour exprimer leur désapprobation sur le ton et la teneur de ce document.

Je déplore que le sujet de la charge administrative pesant sur les équipes de recherche, problème réel que le CNRS signale depuis longtemps, soit abordé dans ce document d'une manière aussi caricaturale, en opposant de fait scientifiques et fonctions support, et en ignorant la distinction cardinale à faire entre ce qui dépend du CNRS et ce qui ne dépend pas de lui.

Personne ne conteste la nécessité de réduire la charge administrative qui affecte les équipes de recherche et, de manière générale, la complexité de la gestion des laboratoires. C'est d'ailleurs l'objet de la mission confiée à Philippe Gillet par la ministre. Le CNRS est très actif dans ce domaine, depuis longtemps, avec une véritable politique de simplifications. Celle-ci a été rappelée notamment dans un article de CNRS hebdo en février dernier (<https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/le-cnrs-et-la-simplification-focus-sur-une-politique>). Les marges de progression sont réelles ; elles impliquent, outre l'établissement lui-même, ses partenaires académiques, les niveaux ministériel, interministériel et européen. Le CNRS adresse régulièrement ses alertes et ses propositions à tous les acteurs concernés, dans un esprit de dialogue.

Dans un établissement de près de 35.000 personnes, il est inévitable que, localement, des difficultés apparaissent et que des erreurs soient commises. La difficulté croissante à recruter et à fidéliser, largement due à un décrochage salarial qui n'est pas spécifique au CNRS ni aux EPST, constitue ici un facteur aggravant. Il est cependant indigne, à partir de ressentis, d'anecdotes ou de cas particuliers, de stigmatiser les agents des fonctions

support qui, au quotidien, accompagnent du mieux qu'ils le peuvent, avec un investissement constant et un professionnalisme avéré, les équipes de recherche, dans une relation de complémentarité. Quelle meilleure illustration de cet engagement que la préférence largement donnée sur le terrain par les laboratoires à la gestion par le CNRS !

Je vous assure, chères et chers collègues, du plus profond respect que j'ai pour le travail et le professionnalisme de l'ensemble des agents des fonctions support, partagés par la direction du CNRS et la quasi-totalité des chercheurs et des chercheuses. Nous avons tous à quel point ils sont indispensables au CNRS, et en sont une de ses forces.

Bien cordialement,

Antoine Petit